Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260305-2026_03_012-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 5 mars, à 18H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Sophie TOSO, Philippe MAIRE, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Myriam PIERRE, Fabrice LE BOT, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Nadia HENRIET, Emilie PONDARD, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Vincent GUICHON, Christiane RUHLMANN, Jean LE PAPE

Arrivée de
Vincent GUICHON au bordereau N°2

Absents :
Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Monique DELANNOY, en date du 24/02/2026
Gilbert PROVOST donne pouvoir à Marc LE CHENADEC, en date du 02/03/2026
Stéphanie GUILLAS donne pouvoir à Christiane RUHLMANN, en date du 04/03/2026
Sophie TAVERSON donne pouvoir à Philippe MAIRE, en date du 02/03/2026
Annie EHANNO donne pouvoir à André ALLIO, en date du 03/03/2026
Shakouna DIQUELOU donne pouvoir à Christine LE CADRE à compter du bordereau N°7, en date du 05/03/2026

Date de convocation : 25/02/2026 Date d'affichage convocation : 26/02/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 12/03/2026

Mme Dominique LE JALLÉ a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2026 03 012
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES RELATIVE A LA MUTUALISATION DU SYSTEME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes dispose, depuis 2019, d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant de répondre aux besoins de ses agents en termes de création, de stockage, de gestion, d'exploitation et de diffusion de données géographiques. Celui-ci constitue un outil de gestion et d'aide à la décision offrant un appui transversal aux services d'ASB dans l'accomplissement de leurs différentes missions.
La Communauté de Communes a proposé de mutualiser son service SIG en 2022.
Ce service est assuré par l'administrateur SIG employé par la Communauté de Communes sur une mission pérenne.
Deux modalités financières sont prévues correspondant aux deux niveaux de services définis dans la convention :

- Pour le temps de travail partagé entre la Communauté de Communes et les communes adhérentes pour les services de base :
  - Le principe retenu de financement du service est un principe de solidarité ;
  - La Communauté de Communes porte le financement du service à hauteur de 80%, soit 36 800 €, les 20% restant, soit 9 200 €, sont répartis entre les communes en fonction d'une proratisation selon la population DGF année N-1 ;
  - La Communauté de Communes facturera le service aux collectivités utilisatrices en fonction de la population DGF. Le montant prévisionnel propre à chaque commune est détaillé dans la convention.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260305-2026_03_012-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

- Pour le nombre d'heures consacrées au temps de travail affecté à chaque collectivité qui solliciterait une prestation complémentaire :
  - Chaque heure affectée à la commune sera facturée à celle-ci ;
  - Cette facturation sera réalisée selon un coût horaire 2026 estimé à 28.62 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE D'ADHERER au service SIG mutualisé proposé par la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028, reconductible tacitement pour une durée d'un an ;
- AUTORISE le Maire à signer avec la Communauté de Communes la convention de prestation de services relative à la mutualisation du SIG de la Communauté de Communes *(Annexe)*.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Dominique LE JALLÉ
MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) *	MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) *